



Communiqué de Presse

Froyennes, le 24 juillet 2020

Le port du masque obligatoire aussi dans les recyparcs Ipalle

Suite à la décision du Conseil National de Sécurité et compte tenu de la fréquentation de ses sites, l'intercommunale Ipalle informe que le port du masque sera obligatoire sur l'ensemble de ses 26 recyparcs à dater de ce samedi 25 juillet (et non plus uniquement pour les personnes se rendant dans le bâtiment). Ipalle compte sur le civisme des usagers dans cette démarche de protection de l'ensemble de la collectivité.

Les autres consignes de sécurité restent bien sûr de mise, pour la sécurité des visiteurs et celle du personnel, et notamment le respect de la distanciation sociale. Pour rappel, à leur arrivée, les usagers doivent rester dans leur véhicule jusqu'au conteneur qui leur sera indiqué par l'agent. Les fenêtres de la voiture doivent être maintenues fermées et la présentation de la carte d'accès se fait de l'intérieur du véhicule. Chaque usager doit venir avec ses propres outils. Les agents d'Ipalle ne manipuleront en aucun cas les déchets et ne fourniront aucune aide lors du dépôt dans les conteneurs. Il est demandé de ne pas s'attarder sur le site : les usagers doivent trier au préalable leurs déchets afin de limiter le temps passé au recyparc. Les enfants de moins de 16 ans doivent rester à l'intérieur du véhicule. Enfin, il est recommandé de se laver soigneusement les mains après tout dépôt.

Ipalle remercie les usagers pour leur compréhension et le respect de ces mesures nécessaires afin d'éviter la propagation du Covid-19 au sein de la population.